

Contrat Miel et produits dérivés Saison 17 : livraison 5 novembre 2024

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant.e.s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteur.ice.s et consomm'acteur.rice.s
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux
- de permettre à ses adhérent.e.s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans

1- Objet

Le présent contrat propose du miel et des produits dérivés. Ce contrat est passé entre le producteur et l'adhérent.e. Le producteur s'engage à produire des produits certifiés en agriculture biologique. Il devra fournir sa licence et son certificat bio à tout(e) adhérent(e) en faisant la demande. L'adhérent.e s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel, respecter les statuts de l'Amapapille, et contribuer au moins une fois par contrat aux distributions.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (10€/an). Les produits seront livrés sur commande à la MJC du Grand Cordel.

Le règlement s'effectuera uniquement par chèque bancaire à l'ordre de "Didier Massy" (producteur).

Vous vous engagez à venir chercher vos produits à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30 le 05/11/2024*.

| Produits | Poids | Prix à l'unité | Nombre | Total |
|------------------------------|-----------|--------------------------------|--------|-------|
| Miel d'été | 500g | 9€ (dont 1€ de consigne***) | | € |
| Miel de printemps | 500g | 9€ (dont 1€ de consigne***) | | € |
| Miel naturellement égoutté | 500g | 10,3€ (dont 1€ de consigne***) | | € |
| Nougat (barre) | env. 130g | 6,5€ | | € |
| Nougat 100% noisette (barre) | env. 130g | 6.5€ | | € |
| Pâte à tartiner noisette | 250g | 7,5€ | | € |
| Pain d'épices figes | 350g | 7€ | | € |
| Pain d'épices orange | 350g | 7€ | | € |
| Pain d'épices nature | 350g | 7€ | | € |
| Pain d'épices gingembre | 350g | 7€ | | € |
| Bonbons au miel | 100g | 3,8€ | | € |
| Propolis goutte | 20ml | 10€ | | € |
| Propolis spray | 20ml | 10€ | | € |
| Savon à la propolis | 100g | 5,4€ | | € |
| Total | | | | € |

** En cas d'empêchement ou d'absence de l'adhérent(e) : une autre personne peut être mandatée pour prendre la livraison à sa place. Il appartient à l'adhérent(e) d'en informer l'AMAP au plus tard le vendredi précédent la distribution par voie électronique. Dans le cas où la livraison n'est pas récupérée, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.*

*** Les frais de consigne (1€ par pot de miel) seront remboursés aux amapiens en liquide lors du retour des pots vides au producteur.*

Ce contrat est établi en 1 exemplaire entre :

| | |
|--|--|
| Le producteur : Didier Massy Les ruchers du Semnon La Pictais 35320 Lalleu Fait le ... / ... / 2024 Signature: | L'adhérent.e : Tél : Mail: Fait le ... / ... / 2024 Signature: |
|--|--|